

- LOCATION MAISON DU BIEN VIVRE : Modifiant la délibération 2022\_DE\_044

MANIFESTATIONS	COMMUNE		EXTERIEUR	
	SALLE RESTAURANT	SALLE DE REUNION	SALLE RESTAURANT	SALLE REUNION
Réunion		Gratuit		150 €
Repas	85 €		100 €	
	160 € les 2 salles		250 € les 2 salles	
Apéritif (seul)	85 €			
Associations communales	5 locations gratuites/an	5 locations gratuites/an		
	Au-delà 35 €	Au-delà 35 €		
Frais de Nettoyage (Obligatoire si repas ou apéritif)	59 €	59 €	59 €	59 €
	90 €		90 €	

Pas de location pour des soirées festives (anniversaires, mariages, fiançailles, bal, etc...)

➔ Un chèque caution de 1 000 € à l'ordre du Trésor Public sera demandé à la signature du contrat.

- LOCATION « PETITS » CHAPITEAUX :

- Associations communales : 5 prêts gratuits par an (50.00 € au-delà)
- Particuliers Commune : **100.00 €** (location uniquement sur le territoire de la Commune). Caution : 200.00 €
- Forfait montage, si réalisé par la Commune : 50.00 €